

## Fiche pratique : Rechercher un ancêtre

### Comment commencer sa recherche ?

Pour commencer une recherche généalogique, on peut d'abord s'appuyer sur les souvenirs familiaux, utiliser les livrets de famille, les photographies annotées et datées, les actes d'état civil conservés.

### Que pouvez-vous consulter librement ?

Alors que les actes de décès sont immédiatement consultables, il faut attendre le délai de communicabilité de 75 ans pour consulter les actes de naissances et de mariages.

### Comment procéder pour retrouver un acte d'état civil ?

Jusqu'en septembre 1792, les actes de baptêmes, mariages et sépultures sont tenus par les prêtres dans les paroisses. A partir de septembre 1792, ce sont les maires qui prennent en charge cet enregistrement dans les communes.

Pour les paroisses et communes du département : les registres paroissiaux et les registres d'état civil ont été numérisés et mis en ligne depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1902. Les registres des communes possèdent toujours une table alphabétique placée à la fin de chaque année. Les tables décennales facilitent également les recherches.

Que ce soit pour une naissance, un mariage ou un décès, il faut connaître **le nom, la date et le lieu** de la personne concernée pour pouvoir consulter les registres paroissiaux ou les registres d'état civil correspondants.

Après 1792, **les tables décennales** listent par commune sur une période de dix ans toutes les naissances ou baptêmes (selon la période historique), puis tous les mariages, et enfin tous les décès ou sépultures, les noms des personnes étant classés alphabétiquement à l'intérieur de chaque catégorie.

Si la date de l'acte de la paroisse ou de la commune est connue, il suffit de consulter le registre correspondant où les actes sont inscrits chronologiquement.

Attention, une paroisse peut couvrir plusieurs communes. La recherche d'une commune peut donc vous renvoyer au registre de la paroisse dont elle dépend.

### Autres ressources possibles

Le partenariat noué avec de l'association LISA90 peut également vous aider à l'aboutissement d'une recherche car les membres de l'association ont dépouillé et indexé un grand nombre de registres dans les communes du département.

Si vous connaissez la commune où vous recherchez des aïeux dont vous n'avez pas les dates de naissance précises, **les registres de recensement** de population peuvent ajouter

d'importantes précisions concernant les fratries. Les registres établis tous les 5 ans de 1836 à 1936 sont classés par communes, par années et par adresses des familles.

Ils ont eux aussi été intégralement numérisés et sont accessibles sur le portail des Archives départementales.

Pour les hommes, la recherche dans **les registres matricules** militaires pour retrouver la fiche matricule de l'appelé peut se révéler être un document riche en informations généalogiques (nom des parents, adresse de résidence) ainsi que sur le déroulement de sa carrière militaire.